

Préavis N° 9-2019 au Conseil communal

sollicitant

un crédit d'investissement d'un montant de CHF 150'000.00 pour le
remplacement et l'acquisition de véhicules de voirie pour l'année 2020

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mercredi 4 septembre 2019, à 18h30
Castelmont, salle 2**

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 27 août 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Afin d'assurer une meilleure transparence dans le suivi des acquisitions et suite à la dissolution, fin 2017, du «Fonds de renouvellement des véhicules», le financement de ces achats est réalisé par voie de préavis annuel portant sur l'ensemble des acquisitions nécessaires sur l'année suivante.

Concernant l'évaluation des besoins, la méthode reste la même, soit un plan d'investissement basé sur le nombre d'années prévisibles d'utilisation d'un engin, une surveillance annuelle des frais d'entretien de chaque machine, et une évaluation annuelle, pour les engins arrivant au terme de leur durée de vie prévue, de l'état effectif et du besoin éventuel de remplacement.

Pour bien comprendre les raisons de cette approche préventive du remplacement de ce matériel, il faut savoir que, d'une part, les délais de livraison de ce matériel professionnel est, pour la majorité, de l'ordre de 6 mois, et, d'autre part, que le service Travaux & Voirie ne dispose d'aucune redondance de matériel. Par conséquent, une panne «irréparable» (ou dont le coût ne se justifierait pas sur un véhicule de cet âge ou avec son niveau d'usure) aurait irrémédiablement des conséquences sur les prestations fournies.

1. Véhicules

Le présent préavis sollicite le montant nécessaire à un remplacement et quatre acquisitions :

- remplacement d'un tracteur par un engin du même type;
- acquisition d'un nouveau tracteur pour le service hivernal et l'entretien des espaces verts;
- acquisition d'un aspirateur urbain pour couvrir le secteur de Malley (principalement gare CFF Prilly-Malley et Av. du Chablais);
- acquisition d'un véhicule de jardiner pour l'équipe du cimetière;
- acquisition d'un engin de déneigement et salage de trottoir autotracté.

1.1 Tracteur en remplacement

Le tracteur Kubota B2100 a été acquis en 2005 pour CHF 35'000.00; sa durée de vie potentielle avait été évaluée à 12 ans et son remplacement était donc prévu pour 2018.

Ce véhicule est utilisé quotidiennement par les équipes des parcs et promenades pour le transport des outils de travail et pour l'évacuation des déchets végétaux, ainsi que, en hiver, pour le déneigement et le salage des trottoirs. Il est donc équipé d'une lame à neige et d'une épandeuse à sel qui doivent également être remplacées et sont incluses dans les devis présentés ci-après.

Son coût d'entretien usuel (hors carburant et assurances) se situe aux alentours de CHF 500.00/an. Or, pour l'année 2019, il dépasse déjà CHF 3'000.00. On peut donc affirmer que nous avons maintenu ce véhicule une année de trop.



Ces considérations confirment le besoin de son remplacement immédiat. Aussi, après étude du marché, deux engins équivalents ont été testés et une grille d'évaluation multicritères a été établie :

Marque et modèle

John Deere 2026R
Kubota B2311

Prix TTC

CHF 46'790.00
CHF 56'041.00

Le choix s'est porté sur le John Deere 2026R; du prix d'achat ci-dessus vient en déduction la valeur de reprise du tracteur Kubota actuel, à hauteur de CHF 2'790.00.



1.2 Nouveau tracteur

L'acquisition de cet objet a déjà été soumise au Conseil dans le préavis 09-2018 et a été amendé en Commission. Le besoin est néanmoins toujours avéré.

Deux problèmes se posent :

En hiver, le retrait de la neige sur les trottoirs se fait actuellement à l'aide de deux tracteurs et d'un véhicule «Pony». Pour couvrir l'entier du territoire communal, les parcours de chacun de ces engins varient entre 2h30 et 3 h. Cette durée est trop importante pour offrir une bonne prestation aux habitants. De plus, deux mono-axes, suivis de saleuses à main parcourent le solde des trottoirs durant, aussi, 2h30 à 3 h. Le travail de ces équipes est particulièrement pénible. Le service des Travaux & Voirie souhaite donc améliorer ses prestations et rendre le travail de ses collaborateurs moins pénible en répartissant le nettoyage des trottoirs prillérans entre plus de véhicules et moins de personnel à pied.

D'autre part, en été, lorsque la tonte et l'entretien des gazons de la piscine et du terrain de football battent leur plein, un seul tracteur est aujourd'hui à disposition, qui sert autant à la collecte du gazon tondu qu'aux traitements de ces surfaces. Il est donc primordial de dédoubler cet outil pour permettre aux équipes de se partager le travail en effectuant simultanément, par exemple, une tonte au centre-ville et un traitement sur les terrains.

Dans un souci de synergie, et comme l'usage est strictement identique à celui du véhicule présenté plus haut, l'achat du même modèle est préconisé, à savoir :

Marque et modèle

John Deere 2026R

Prix TTC

CHF 46'790.00

1.3 Aspirateur urbain

Les équipes de voirie ne traitent aujourd'hui de manière intensive, c'est-à-dire manuelle, que le secteur central de la Route de Cossonay, Chemin du Centenaire et haut de la Route des Flumeaux, ainsi que les arrêts de bus et leurs abords immédiats. Le reste des espaces publics de Prilly sont traités par balayage mécanique sur une base en principe hebdomadaire.

Ce traitement n'est clairement plus adapté au secteur sud de la ville, dont la fréquentation et la densité sont égales voire supérieures au secteur centre. Le service Travaux & Voirie n'étant plus en mesure d'assurer un maintien de la salubrité urbaine satisfaisant, il est préconisé de dédoubler l'équipe de nettoyage manuel de proximité afin de couvrir le secteur sud avec la même prestation.

Aussi, il est proposé d'acquérir un aspirateur urbain de type Zuko Glutton 2411 Electric identique à celui déjà acquis en 2018, lequel donne entière satisfaction. Dès lors qu'il n'existe sur le marché que deux modèles d'aspirateur urbain de ce type, il n'a pas été jugé opportun de changer de marque.



Marque et modèle

Zuko Glutton 2411 Electric

Prix TTC

CHF 27'998.25

1.4 Véhicule de jardinier

L'équipe en charge de l'entretien de la piscine et du cimetière, composée de 3 personnes avec un auxiliaire en renfort durant l'été, dispose d'un tracteur avec remorque pour ses travaux. Ce véhicule est majoritairement utilisé pour la récolte des déchets végétaux tant du cimetière que de la piscine et leur centralisation en vue d'évacuation.

Lorsque les collaborateurs sont occupés à ces tâches de tonte, taille ou floraison, ce qui représente la grande majorité de leur activité, ils mobilisent donc le tracteur sur leur site de travail.

Or d'autres tâches incombent aussi à cette équipe, telles que les inhumations aux cimetières communal et israélites, le nettoyage et la récolte des déchets dans le cimetière communal ou l'arrosage des tombes sous contrat d'entretien.

Pour ces travaux, l'équipe est scindée, mais, ne disposant que d'un véhicule pour déplacer ses outils et matériaux, l'entier des activités est impacté.

Dès lors, l'acquisition d'un second véhicule de jardinier léger, pouvant se déplacer tant sur gazon que dans les allées des cimetières, et si possible discret donc électrique, s'avère nécessaire. L'étude de ce marché très restreint a conduit à la sélection d'un transporteur électrique John Deere Gator TE.

Marque et modèle

Transporteur John Deere Gator TE 4x2

Prix TTC

CHF 21'300.00



1.5 Engin de déneigement et salage de trottoir autotracté

Le service hivernal reste pour les équipes de voirie et des parcs et promenades un exercice extrêmement contraignant puisque, avec un effectif de 20 collaborateurs, il s'agit d'assurer un service de piquet de disponibilité stricte, 30 minutes après appel, de 15 personnes et 2 de réserve, et ceci chaque hiver du 1^{er} novembre au 31 mars. La recherche de solutions visant à réduire le personnel nécessaire à cette astreinte n'en est pas moins permanente.

Le déneigement et le salage des trottoirs de la ville est exécuté soit par des tracteurs équipés de lames et saleuses, soit par des équipes à pied, au nombre de trois, équipées de lames montées sur mono-axes suivis d'une saleuse tractée «à main». Ce travail nécessite donc deux collaborateurs par équipe.



En outre, les mono-axes sont des engins particulièrement bruyants, dont l'usage aux petites heures du matin dans certains quartiers d'habitation pose problème.

La solution consistant à multiplier les tracteurs n'étant économiquement pas viable, la solution d'équiper une brouette autotractée, que l'on trouve aujourd'hui en version électrique, d'une lame et d'une épandeuse à sel a donc été étudiée en collaboration avec un mécanicien de la place. Cette option permettrait d'effectuer le travail avec un seul collaborateur au lieu de deux, et de le faire silencieusement.

Les essais semblant concluants, il est proposé d'acquérir un prototype en vue de confirmer l'efficacité du système, avant d'envisager, cas échéant, de remplacer les «trains de déneigement piétons» par cette solution attrayante.



Marque et modèle

Prototype de brouette de déneigement et salage de trottoir autotracté

Prix TTC

CHF 9'800.00

2. Récapitulation

La Municipalité sollicite donc un crédit pour les acquisitions suivantes :

Engin	Montant TTC
John Deere 2026R, remplacement	CHF 46'790.00
Reprise Kubota B2110	CHF -2'790.00
John Deere 2026R, acquisition	CHF 46'790.00
Zuko Glutton 2411 Electric	CHF 27'998.25
Transporteur JOHN DEERE GATOR TE 4x2	CHF 21'300.00
Brouette autotractée de déneigement	CHF 9'800.00
Total	CHF 149'888.25

3. Incidences financières

La dépense de CHF 150'000.00 sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 10 ans au maximum.

La charge financière pour cet objet sera de CHF 15'000.00 d'amortissement et de CHF 2'300.00 d'intérêts au taux de 1.5 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 3313.000.4400 «Réseau routier» et les intérêts sous la rubrique 3909.000.4300 «Réseau routier».

Les frais d'assurances et d'entretien de ces nouveaux véhicules, considérés comme pérennes, sont estimés à CHF 3'000.00 par an.

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2016-2021 se montera à CHF 30'311'540.45.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 9-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules de voirie et d'entretien des espaces verts;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3313.000.4300 «Réseau routier»;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.4300 «Réseau routier» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit;
4. de prendre acte que les frais pérennes d'assurances et d'entretien de ces nouveaux véhicules seront portés au budget de fonctionnement annuel du chapitre 4300 «Réseau routier».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet